
MAIRIE
DE
LA CHAPELLE-HUGON
18150

☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 9 octobre 2026

Nombre de conseillers : 11

Présents à la séance : 8

Absents excusés : M. Constant qui donne pouvoir à M. Cotet

Mme Semence-Louis qui donne pouvoir à Mme Doussot

M. Santini

Convocation du 3 octobre 2026

Le 9 octobre 2026, à 19h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Hugon, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain COURZADET, le maire.

Etaient présents : Mmes ROUCHWARGER, DREAN, DOUSSOT, MAGNON, et Mrs GRAILLOT, COTET, LEMAIRE, COURZADET,

Secrétaire de séance : Michèle Rouchwarger

1/ Approbation du PV du vendredi 4 septembre 2026.

2 /Mme Rouchwarger Michèle est désignée comme secrétaire de séance.

3/ Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de modifier l'ordre du jour, le conseil valide à l'unanimité l'ordre du jour modifié (rajout d'une délibération concernant une admission en non-valeur).

4/ La mairie demande l'autorisation au conseil municipal de signer la convention du CIT (Cher Ingénierie des Territoires) pour un montant de 2 486.40€ HT soit 2 983.68 € TTC concernant les travaux mairie

A l'issue du vote 2 abstentions (Mme Doussot, Mme Semence-louis représentée par Mme Doussot) et 8 votes pour (M.Constant représenté par M. Cotet), 0 vote contre.

5/ Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas lieu de prendre une délibération concernant la signature de l'acte notarié pour l'achat des terrains de la famille Alliaume compte tenu que cette dernière a déjà été adoptée lors du mandat précédent.

6/ Adhésion APST (médecine du travail)

Compte tenu que le CDG 18 n'a plus de médecin du travail, la commune a été conseillée d'adhérer à l'APST, à l'unanimité des présents les membres du conseil autorisent le maire à adhérer à cet organisme.

7/ Le conseil doit prendre une nouvelle délibération concernant le tarif des buses, le prix dorénavant sera de 16.38 € HT soit 19.65 € TTC le mètre pour des tubes d'assainissement (buses cannelées de diamètre de 300).

A l'unanimité des présents les membres du conseil acceptent.

8/ Le conseil décide de s'abstenir concernant le versement des subventions diverses (organismes sociaux, associations...) afin de redéterminer les montants alloués.

9/ La mairie a fait la demande auprès des autorités compétentes du bureau des élections pour demander le changement de lieu du bureau de vote (passer de la salle des fêtes Jules Bornet au Saint Pâ), nous sommes en attente de la réponse.

10/ M. Bertrand Lemaire donne lecture du rapport du SMAEP de la vallée de Germigny (Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable).

11/Le Maire présente le document de valorisation financière fournie par la trésorerie de Saint Amand Montrond.

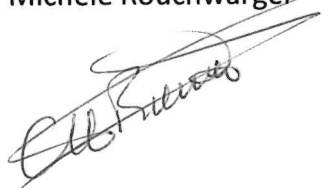
12/ Le Maire informe qu'une réunion aura lieu le 15 octobre 2026 à 17h30 au Saint Pâ pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants (parents d'élèves, membres de l'association, enseignantes, conseil municipal) sont invités.

13/ Tour de table

M. Lemaire Bertrand a participé à une réunion sur l'intérêt du Luisant (théâtre en milieu rural situé à Germigny l'Exempt).

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 26 novembre 2026
A 18 h30

Secrétaire de séance,
Michèle Rouchwarger



Le Maire,
Alain COURZADET

